



Les entreprises n'ont plus qu'une grosse année pour mettre en place une mutuelle d'entreprise. Une obligation d'autant plus difficile à remplir qu'elle s'accompagne d'un grand flou réglementaire. Comment tirer son épingle d'un jeu qui ne fait pas que des gagnants...

Mutuelles d'entreprise

Le grand chambardement

AVIS DE GROS TEMPS SUR LE PAYSAGE DE LA SANTÉ EN FRANCE. Après un accueil plutôt positif, la généralisation de la complémentaire santé dans toutes les entreprises fait grincer des dents. Crainte des surcoûts, dénonciation du désengagement de l'Etat, (gros) flou administratif et calendrier accéléré... la mise en œuvre de

la mesure soulève des critiques de plus en plus nombreuses, alors que

son adoption s'était faite dans un relatif consensus. Rappel des faits: le 11 janvier 2013, l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels est signé par les organisations patronales et trois syndicats de salariés (CFE-CGC, CFDT, CFTC). En échange d'une série de mesures visant à favoriser la flexibilité du travail, les syndicats obtiennent, entre autres, la généralisation de l'obligation de souscrire

à une complémentaire santé pour toutes les entreprises d'ici au 1^{er} janvier 2016, quelle que soit leur taille. Cette mutuelle obligatoire devra être prise en charge au minimum à 50% par l'employeur.

Vers un nouveau système de santé

La mesure peut sembler quelque peu technique; en réalité, elle change profondément le système de santé. « En créant une complémen-

taire obligatoire, on se dirige vers un modèle semblable à l'Agirc-Arrco ou au Medicare américain, avec une protection publique de base complétée par les assurés», explique Claude Le Pen, professeur en économie de la santé à l'université Paris-Dauphine. L'objectif du gouvernement est aussi de peser sur les professionnels de santé et d'encadrer certaines dépenses, notamment en soins dentaires et en optique. En effet, ces nouveaux contrats devront être «responsables» – en clair, ne pas inciter à la «surconsommation» médicale, (lire page 102) – s'ils veulent continuer à bénéficier de certaines exonérations fiscales. Les opposants au projet, eux, voient avec inquiétude ce qu'ils considèrent comme un transfert de la protection sociale, de la Sécurité sociale vers les entreprises... «Cet accord est contraire à l'esprit d'une Sécurité sociale selon lequel on cotise en fonction de ses moyens et on reçoit selon ses besoins», estime André Giral, secrétaire fédéral de SUD Santé Sociaux. Plus d'un an et demi après l'ANI, la majeure partie des chefs d'entreprise demeure attentiste: d'abord, parce que le 1^{er} janvier 2016 leur paraît encore loin – or, vu la complexité de cette mise en place, 2016,



CE QU'EN PENSE UNE CHEF D'ENTREPRISE

Julie Périer,

membre du Centre des jeunes dirigeants.

«Le formalisme à mettre en place pour être en conformité avec l'ANI est très lourd. Alors que la majorité des Français sont déjà couverts, on demande à l'entreprise de mettre en place tout un dispositif complexe pour un résultat douteux.»

ANI

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

Portant sur la sécurisation de l'emploi, il généralise à toutes les entreprises l'obligation d'avoir une complémentaire santé d'ici au 1^{er} janvier 2016.

c'est demain! Ensuite, parce qu'ils ne sont tout simplement pas au courant. Les branches qui devaient avoir conclu des accords avant le 1^{er} juillet 2014 sont encore en pleine discussion... et en attente de décrets sur les règles d'appels d'offres ou la solidarité à l'intérieur de la

même branche. Résultat: «Nous essayons de sensibiliser les chefs d'entreprise à travers des brochures d'information, mais, pour l'instant, cela ne bouge pas beaucoup», constate Patrice Cousin. Cet expert-comptable, codirigeant du cabinet Action Expertise, envisage même de faire signer une décharge de responsabilité à ses clients pour ne pas être accusé de faillir à son devoir de conseil! La question, qui explique en

bonne partie l'attentisme actuel, est en réalité très simple: qui va payer? Les chefs d'entreprise? Pour l'instant, l'ANI est quasi unanimement perçu comme une charge supplémentaire, voire la charge de trop. «J'observe des réactions de plus en plus vives à ce sujet», souligne Bruno Ligier-Belair, directeur général adjoint assurances de personnes

Qui va payer? Les chefs d'entreprise? Pour l'instant, l'ANI est perçu comme une charge supplémentaire, voire la charge de trop.

de Réunica. Le coût de la mesure est estimé par le courtier Verspieren à une fourchette variant entre 1 et 5% de la masse salariale.

Moins d'augmentations de salaire?

Les assureurs tentent de convaincre les dirigeants de mettre en avant la mutuelle d'entreprise comme un élément de fidélisation et d'attractivité. «Il faut qu'ils transforment cette contrainte en opportunité; nous leur démontrons que cela coûte moins cher de payer 100 euros ▶▶▶



ment

CE QU'EN PENSE UN PROFESSIONNEL DE LA PRÉVOYANCE

Christophe Scherrer,

directeur du développement de Malakoff Médéric.

«Le plus important, c'est que l'accord permette l'accès à une complémentaire santé pour tous les salariés. Cela va permettre de démocratiser tous les services adossés à la santé, dont les grandes entreprises étaient jusqu'à présent seules bénéficiaires.»

